AUDC
AGENCE D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

2022 PROGRAMME DE TRAVAIL

AXE 1 — OBSERVATOIRES

APPROFONDIR
LA CONNAISSANCE
et
LA COMPREHENSION
DU TERRITOIRE

AXE 2 — PETR

ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE
DE TERRITOIRE
et
LES CONTRACTUALISATIONS
ÉTAT-RÉGION

AXE 3 — PLANIFICATION

CONCEVOIR
LES DOCUMENTS
D'URBANISME
REGLEMENTAIRES
PLU - PLUi

AXE 4 — ÉTUDES URBAINES

ACCOMPAGNER
DES PROJETS DES
TERRITOIRES et
LA GESTION
DES RISQUES

AXE 5 — LA COOPÉRATION DES RÉSEAUX

DES AGENCES
et
INTERSCOT

AXE 6 — COMMUNICATION,

PUBLICATION,
et DIFFUSION

AXE 7 — GESTION

ADMINISTRATIVE
ET FINANCIERE,
et
COORDINATION ÉQUIPE

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2022

Conseil d'administration du 14 avril 2022

1 - PREAMBULE : LE CADRE GENERAL DU PROGRAMME PARTENARIAL DE L'AGENCE

Les agences d'urbanisme sont des outils mutualisés d'ingénierie territoriale qui s'inscrivent dans la durée et réunissent de manière partenariale les acteurs de l'aménagement et du développement local que sont l'Etat, la Région, le Département et les collectivités territoriales.

Ce sont des lieux d'échange et de débat entre les acteurs du territoire en vue de créer des synergies positives en termes de connaissances des territoires et d'animation des démarches de projet, mais aussi des lieux d'expertise et de compréhension des dynamiques à l'échelle des bassins de vie.

L'article *L 132-6* du Code de l'urbanisme positionne les agences d'urbanisme comme des outils communs permettant la réalisation d'études et la conduite de certaines de leurs missions par les collectivités publiques compétentes en particulier :

- L'observation et l'analyse des évolutions urbaines,
- La contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement,
- La préparation des projets d'agglomération, métropolitains et territoriaux,
- La diffusion de l'innovation, des démarches et des outils de développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine,
- L'élaboration des documents d'urbanisme et de planification, notamment les schémas de cohérence territorial et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux,
- La mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au Code de la construction et de l'habitation,
- L'apport d'ingénierie dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire.

La circulaire du 30 avril 2015, prévoit l'élaboration d'un programme de travail partenarial annuel ou pluriannuel, en associant l'ensemble des membres qui peuvent en utiliser les résultats.

La vocation première des agences d'urbanisme est de réaliser et de poursuivre des missions d'intérêt collectif formalisées par un programme partenarial d'activités.

Ce programme partenarial doit répondre à des enjeux intéressants directement ou indirectement l'ensemble des adhérents et aux besoins de connaissances partagées au bénéfice du territoire d'intervention de chacune des agences.

L'élargissement progressif des adhérents de l'Agence à la Communauté de communes de la Moivre à la Coole en 2019, puis à celle de la Région de Suippes en 2020, et enfin à l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) en 2022, nécessite une adaptation du programme de travail de l'Agence afin de répondre aux besoins de l'ensemble de ses partenaires.

Les missions conduites en commun dans le cadre du programme de travail partenarial constitue le noyau dur de l'activité de l'Agence et justifie l'octroi de subventions de la part de l'Etat en accompagnement de celles accordées par chacun des autres collectivités et organismes membres.

Le programme territorial spécifique s'inscrit dans les attendus de l'Etat pour les programmes partenariaux des agences d'urbanisme qui, conformément au protocole Etat / FNAU sur la période 2021-2027, ont pour vocation de contribuer à :

- La prise en compte des politiques publiques dans les stratégies territoriales,
- L'émergence d'approches innovantes dans la conception et la mise en œuvre des projets d'urbanisme,
- L'observation territoriale, et à la connaissance,
- La mise en réseau des acteurs de l'ingénierie territoriale,
- L'émergence de coopérations transfrontalières.

(Extrait de la note DREALE Grand-Est du 15/10/2021)

Enfin la Région Grand Est soutient le programme partenarial de l'Agence à travers la convention pluriannuelle 2022-2024 avec le réseau des sept agences de la Région (réseau 7Est), qui définit un programme d'études commun qui est affecté en fonction des expertises spécifiques de chacune des agences.

Ces études du réseau 7Est donnent lieu à la production d'études et de rapports qui intéressent l'ensemble des agences et la Région en tant que commanditaire.

Les activités qui correspondent au programme partenarial, sont des activités propres de l'agence dont les résultats lui appartiennent, mais ne constituent en aucun cas des prestations au profit de chacun de ses membres et, à ce titre, elles ne relèvent ni du droit de la concurrence, ni du droit de la commande publique.

En matière de planification, les collectivités compétentes peuvent solliciter l'Agence en vue de réaliser, dans le cadre des travaux communs du programme partenarial, les observations, réflexions et études contribuant à l'élaboration des documents de planification.

Pour valoriser son savoir-faire l'Agence peut également réaliser des travaux particuliers pour le compte et à la demande d'organismes adhérents ou non, tout en étant vigilante à ne pas utiliser les ressources liées à l'ingénierie partenariale détenue par l'Agence.

Les agences d'urbanisme ont également pour mission d'assurer la diffusion des connaissances et informations recueillies sur le territoire concerné par les études.

Les travaux issus du programme partenarial sont accessibles au public dans le respect des lois et règlements en vigueur sur l'accès aux informations publiques et selon les modalités définies par l'Agence.

2 - LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2022

Le programme partenarial 2022 de l'AUDC a été élaboré suite aux échanges bilatéraux avec les membres adhérents de l'Agence, et après concertation avec les collectivités locales partenaires sur les objectifs et plannings des travaux à mener pour cette année.

Dans la continuité des travaux précédents de l'Agence, le programme partenarial 2022 de l'Agence vise à développer une compréhension des dynamiques du territoire tout en apportant à ses membres adhérents une expertise renouvelée dans les domaines des outils de planification locale et de l'appui aux études foncières, urbaines et de projets.

Le programme de travail partenarial de l'AUDC pour l'année 2022 s'organise autour des 7 axes suivants :

AXE 1 : LES OBSERVATOIRES

L'Agence aura pour objectif d'approfondir la connaissance et la compréhension du territoire des intercommunalités et du Pays de Châlons-en-Champagne, par de nouveaux observatoires et l'approfondissement de ceux existants, en particulier :

- Le renforcement du travail d'analyse et de mise en forme des données du territoire en vue d'alimenter les réflexions sur les stratégies de développement et d'enrichir des plans d'orientation des politiques contractuelles négociées entre les acteurs institutionnels du territoire (Etat, Région, Département, EPCI et communes)
- La création d'un observatoire foncier à l'échelle du Pays (PETR) en collaboration avec l'EPF de Grand Est, pour le suivi du PLH de la CA de Châlons-en-Champagne et l'élaboration des PLUI
- La création d'un observatoire de l'habitat pour le suivi du PLH tel que prévu par le Code de la construction et de l'habitation.
- L'approfondissement de l'approche de la santé et l'intégration de la dimension de vulnérabilité sociale.

AXE 2 : L'ANIMATION DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

L'Agence poursuivra l'animation du projet de territoire du PETR, et la coordination du suivi du PACTE territorial défini entre l'Etat, la Région et le Département (PTRTE) :

- La poursuite du travail de finalisation du « projet de territoire »
- Le suivi et l'animation du « Pacte de relance et de transition écologique » avec les services de l'Etat, de la Région Grand Est et du Département de la Marne
- Le suivi et l'animation de certaines actions thématiques : Programme alimentaire territorial, observatoire du tourisme…
- Le suivi du Schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- L'assistance au Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne CODEV

AXE 3 : LA PLANIFICATION : ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX (PLUI)

L'Agence assurera l'animation de l'élaboration des trois PLUI initiés par les EPCI du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne : PLUI de la CC de la Moivre à la Coole, PLUI de la CC de la Région de Suippes et PLUI de la CA de Châlons-en-Champagne :

- La réalisation et le suivi des études pour l'élaboration des documents d'urbanisme,
- L'animation des groupes de travail avec les élus locaux,
- Ces travaux devront également permettre de définir en concertation avec les élus les contenus des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- La rédaction des documents réglementaires,
- L'Agence continuera à suivre les modifications ou révisions partielles des PLU existants pour des projets d'intérêt général ou adaptations mineures des zonages et règlements permettant de ne pas bloquer certains projets locaux.

AXE 4 : LES ETUDES URBAINES EN ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRES, ET LA GESTION DES RISQUES

L'Agence poursuivra le travail d'accompagnement de certains projets de développement par des études de faisabilité permettant de préciser la programmation, les orientations d'aménagement, ainsi que les modalités d'organisation des îlots constructibles :

- Les réponses adaptées aux demandes d'études de faisabilité urbaine et de propositions de scénarios de projets sur les sites stratégiques proposées par différentes communes,
- L'Agence finalisera également le diagnostic social et urbain de la Commune de Mourmelon-le-Grand dans le cadre du dossier Petites villes de demain et pourra assurer si besoin un suivi des phases de proposition et de début de mise en œuvre du plan d'action.
- En accompagnement du Syndicat mixte de la Marne moyenne (S3M) et des collectivités, l'Agence suivra les démarches en cours dans le cadre de l'élaboration du PAPI et la définition d'un plan d'action et de protection du territoire devant le risque inondable, et le lien avec les documents d'urbanisme existants ou à venir.

AXE 5 : LA COOPERATION ET LES RESEAUX DES AGENCES D'URBANISME

L'Agence continuera à participer au réseau national de la FNAU qui permet d'anticiper sur les évolutions en cours des territoires urbains et ruraux.

L'Agence est également impliquée dans la coopération avec le réseau 7Est qui réunit les sept agences de la Région Grand Est et qui produit des études commandées par la Région et l'Etat dans un cadre mutualisé des ressources d'expertises.

AXE 6 : LA COMMUNICATION

En 2022, seront poursuivies les actions de communication portées par l'Agence qui visent à mieux faire connaître et valoriser les travaux auprès des élus et des acteurs du territoire notamment lors de la Foire annuelle de Châlons-en-Champagne et également sur son nouveau site internet.

AXE 7 : LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE L'AGENCE

L'Agence doit adapter ses compétences et son niveau d'expertise aux évolutions des demandes de ses adhérents et pour ce faire, devra continuer à renforcer son équipe dans les domaines de la planification et des études prospectives, et à conserver le plus possible le potentiel des collaborateurs formés ces dernières années.

Le Président
René DOUCET

Le Directeur
Eric CITERNE

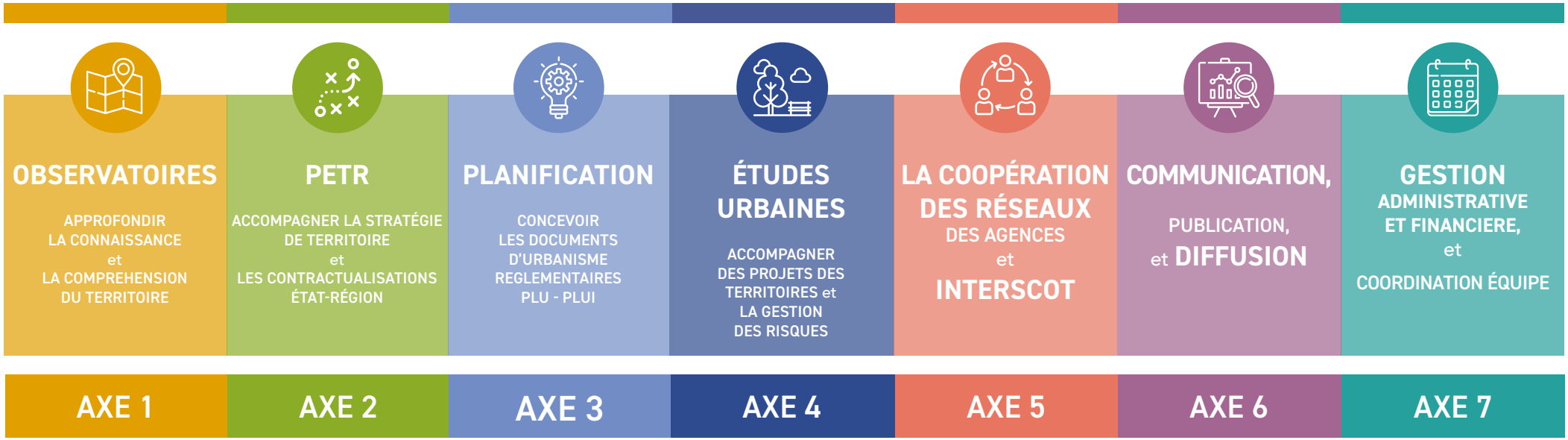
OBSERVATOIRES
APPROFONDIR LA CONNAISSANCE et LA COMPREHENSION DU TERRITOIRE
PETR
ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE DE TERRITOIRE et LES CONTRACTUALISATIONS ÉTAT-RÉGION
PLANIFICATION
CONCEVOIR LES DOCUMENTS D'URBANISME REGLEMENTAIRES PLU - PLUI
ÉTUDES URBAINES
ACCOMPAGNER DES PROJETS DES TERRITOIRES et LA GESTION DES RISQUES
LA COOPÉRATION DES RÉSEAUX
DES AGENCES et INTERSCOT
COMMUNICATION,
PUBLICATION, et DIFFUSION
GESTION
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE, et
COORDINATION ÉQUIPE
AXE 1
AXE 2
AXE 3
AXE 4
AXE 5
AXE 6
AXE 7

AXE 1

01

APPROFONDIR LA CONNAISSANCE et LA COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE À TRAVERS LES OBSERVATOIRES

AXE 1 : LES OBSERVATOIRES

Approfondir la connaissance et la compréhension du territoire des intercommunalités et du Pays de Châlons-en-Champagne.
Développer de nouveaux observatoires en particulier sur le foncier et l'habitat.

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
1.1. OBSERVATOIRE DU FONCIER ET DES MUTATIONS URBAINES	■ Création d'un observatoire partenarial du foncier et des mutations urbaines à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne ■ Evaluation ■ Diagnostic typo morphologique des tissus bâtis : identification du potentiel de mutation foncière ■ Analyse des consommations foncières ■ Identification des sites à mobiliser pour une optimisation de l'usage du foncier ■ Analyse du potentiel de l'offre foncière diffuse à vocation de terrains constructibles pour la re-densification des quartiers sur la ville centre de Châlons-en-Champagne.	Etablissement public foncier de Grand Est Région / DDT
1.2. OBERVATOIRE ECONOMIE ET COMMERCES	■ Suivi du potentiel foncier des zones d'activités économiques de l'agglomération de Châlons ■ Actualisation de l'observatoire local du commerce réalisé en 2021, analyse des mutations et des flux commerciaux (Ville de Châlons-en-Champagne) ■ Analyse des friches commerciales de périphérie	CCI / CAC / DDT Ville de Châlons-en-Champagne
1.3 OBERVATOIRE DE L'HABITAT	■ Etude et suivi des composantes du marché du logement ■ Participation aux groupes de travail du PLH ■ Accompagnement de la Commission intercommunale du logement ■ Etude de la vacance et des mobilités résidentielles (données LOVAC)	CAC / DDT Région Grand Est

1.4 POLITIQUE DE LA VILLE ET OBSERVATOIRE DE LA FRAGILITE SOCIALE	■ Bilan des quartiers de la politique de la ville ■ Tableau de bord des indicateurs démographiques et sociaux des quartiers ■ Portrait de quartier, analyse des évolutions de la fragilité sociale : production d'indicateurs de synthèse	CAC – Ville de Châlons-en-Champagne
1.5 OBSERVATOIRE LOCAL DE LA SANTE	■ Définition pour l'ARS d'un observatoire local de la Santé ■ Approche sur les niveaux des services médicaux	ARS, CCAS, CAC
1.6 ENVIRONNEMENT	■ Suivi du Plan Climat Territorial de la CAC ■ Actualisation du diagnostic des îlots de chaleur suivi et diffusion	CAC
1.7 SYNTHESES TRANSVERSALES	■ Production d'un Atlas de référence des dynamiques territoriales du Pays de Châlons-en-Champagne.	PETR - EPCI

AXE 2

02

ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE DE TERRITOIRE et LES CONTRACTUALISATIONS *ÉTAT - RÉGION*

AXE 2 : L'ANIMATION DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

L'Agence poursuivra l'animation du projet de territoire du PETR, et la coordination du suivi du PACTE territorial défini entre suivi l'Etat, la Région et le Département (PTRTE), ainsi que du suivi du SCoT :

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
2.1. SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU PETR	■ Préparation des bureaux et comités du PETR ■ Préparation et animation des commissions ■ Organisation de la conférence annuelle des maires ■ Soutien technique et administratif au dossier Leader ■ Gestion de la communication du PETR ■ Gestion financière et administrative du PETR	PETR Elus des EPCI DG des EPCI
2.2 COORDINATION DU PACTE – PTRTE ETAT – REGION - DEPARTEMENT	■ Animation du COPIL de gouvernance Etat-Région-Département ■ Préparation des COTECH Etat-Région-Département ■ Elaboration des tableaux de bord de suivi du programme d'actions ■ Mise en place des outils d'évaluation	ETAT – REGION DEPARTEMENT EPCI du Pays
2.3 ANIMATION DU PROJET DE TERRITOIRE DU PETR	■ Animation de la Commission projet de territoire ■ Accompagnement des déclinaisons du Projet de Territoire du Pays	PETR EPCI du PETR
2.3 CREATION D'UN OBSERVATOIRE DU TOURISME DU PETR	■ Création d'un observatoire du tourisme du PETR ■ Animation d'un comité de coordination des politiques touristiques et Définition et articulation d'un plan markéting touristique territorial	PETR EPCI du PETR
2.4 ANIMATION DES POLITIQUES STRUCTURANTES DU PAYS	■ Animation volet PAT circuits alimentaires sur le territoire ■ Etude sur la répartition et la qualité des services collectifs ■ Etude sur les nouvelles mobilités en zone péri-urbaine ■ Etude des conditions d'élargissement du PCAET à l'échelle du Pays	PETR EPCI du PETR PNR

2.5 SUIVI, EVALUATION ET ANIMATION DU SCOT DU PAYS	■ Mise en œuvre de la loi climat-résilience par le SRADDET : déclinaison locale, suivi de la condition de révision du SCoT ■ Suivi des consommations foncières ; gestion des tableaux de bord ■ Animation et suivi de la Commission de suivi SCoT et animation des commissions de travail ■ Création des indicateurs de suivi du SCoT ; établissement du cadre de l'Etat « O » et production des synthèses annuelles	PETR Intercommunalités
2.6 ANIMATION DU CODEV / CONSEIL DEVELOPPEMENT LOCAL	■ Assistance aux commissions du CODEV ■ Préparation des analyses et assistance aux réflexions ■ Suivi des réunions et réalisation des comptes-rendus ■ Apport d'informations et d'outils opérationnels ■ Elaboration des supports de communication	CODEV PETR

AXE 3

03

CONCEVOIR LES DOCUMENTS D'URBANISME RÉGLEMENTAIRES *PLU - PLUi*

AXE 3 : LA PLANIFICATION : ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX (PLUI)

L'Agence assurera l'animation de l'élaboration des trois PLUI initiés par les EPCI du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne : PLUI de la CC de la Moivre à la Coole, PLUI de la CC de la Région de Suippes et PLUI de la CA de Châlons-en-Champagne.

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
3.1 ELABORATION DU PLUI DE LA CA de CHALONS AGGLOMERATION	■ Aide à l'élaboration de la Charte de gouvernance ■ Elaboration d'un guide méthodologique de présentation du territoire outil de sensibilisation à la démarche préalable de projet de territoire ■ Animation des groupes de travail thématiques et sectoriels ■ Réalisation des diagnostics fonciers et d'occupation des sols ■ Elaboration du PADD	CAC Direction Urbanisme
3.2 ELABORATION DU PLUI DE LA CC de la MOIVRE A LA COOLE	■ Animation des groupes de travail du diagnostic foncier ■ Définition des stratégies et scenarii de développement ■ Formalisation du PADD et animation des concertations ■ Animation de la concertation et supports de communication	CC de la Moivre à la Coole
3.3 ELABORATION DU PLUI DE LA CC de la REGION DE SUIPPES	■ Remise à niveau des diagnostics ■ Groupe de travail enjeux / stratégies ■ Suivi du volet politique de l'habitat ■ Elaboration du PADD ■ Etude d'orientation sur les OAP	CC de la Région de Suippes

3.4 TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE SUIVI DES MODIFICATIONS ET DECLARATION DE PROJET	■ Conseil aux élus sur procédures et orientations ■ Suivi des modifications des PLU (s) identifiées dans le cadre du programme annuel partenarial ■ Conseil aux élus sur procédures et orientations ■ Animation des groupes de travail ■ Formalisation des documents ■ Suivi des procédures réglementaires ■ Mise en forme du volet environnemental des documents d'urbanisme	…
3.5 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DOCUMENTS D'URBANISME PLUI ET PLU	■ Diagnostics environnementaux des sites et territoires ■ Evaluation des conséquences environnementales ■ Proposition de réduction ou de compensation des impacts des projets	

AXE 4

04

ACCOMPAGNER DES PROJETS DES TERRITOIRES et LA GESTION DES RISQUES

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

AXE 4 : LES ETUDES URBAINES EN ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRES, ET LA GESTION DES RISQUES

L'Agence poursuivra le travail d'accompagnement de certains projets de développement par des études de faisabilité permettant de préciser la programmation, les orientations d'aménagement ainsi que les modalités d'organisation des ilots constructibles.

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
4.1 ETUDE PETITES VILLES DE DEMAIN COMMUNE DE MOURMELON LE GRAND	■ Opération **Petites Villes de Demain** de la ville de Mourmelon-le-Grand : finalisation de l'étude diagnostic ■ Préconisations d'orientations pour un plan d'actions pluriannuel qui pourra alimenter la Convention Petites villes de demain	Mourmelon-le-Grand Châlons Agglo Etat
4.2 ANALYSE DE LA TRAME URBAINE ET ETUDE DES POTENTIELS DE MUTATION ET DE RENATURATION	■ Diagnostic des délaissés urbains, friches et zones sous-utilisées ■ Evaluation des potentiels de réutilisation des secteurs de reconquête ■ Identification des potentiels de « renaturation » ■ Propositions d'outils d'intervention pour optimiser l'utilisation des potentiels fonciers ou protéger les zones naturelles	CAC et COMMUNES
4.3 OPTIMISATION ORGANISATION DES ILOTS URBAINS	■ Etude de scénarios d'aménagement des îlots et quartiers ■ Conseil à l'organisation des OAP ■ Intégration paysagère et environnementale des projets ■ Conseils sur les procédures d'aménagement	Communes et intercommunalités du Pays de Châlons
4.4 ETUDES URBAINES DES PROJETS DES COMMUNES	■ Réponses aux demandes d'analyses et d'études d'aménagement des communes ; entrées de ville, secteurs de friches, îlots à restructurer, directives de constructibilité d'habitat ou d'activité…	Ensemble des Communes du Pays de Châlons
4.5 GESTION DU RISQUE DU PPRI	■ Accompagnement de la démarche sur la gestion des risques du PPRI en lien avec la GEMAPI ; accompagnement de la démarche d'un PAPI ■ Traduction des risques dans les documents de planification et les projets d'aménagement	S3M EPCI du Pays

AXE 5

05

LA COOPÉRATION DES RÉSEAUX DES AGENCES et INTERSCOT

AXE 5 : LA COOPERATION ET LES RESEAUX DES AGENCES D'URBANISME

L'Agence participera au réseau national de la FNAU, et aux nombreux échanges avec les directeurs des autres agences, qui permettent d'anticiper sur les évolutions futures des territoires urbains et ruraux.

L'Agence est également impliquée dans la coopération avec le réseau 7Est qui réunit les sept agences de la Région Grand Est et qui produit des études commandées par la Région et l'Etat dans un cadre mutualisé des ressources d'expertises.

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
5.1 RESEAU DES AGENCES GRAND EST 7EST	■ Participation aux études thématiques commandées par la Région Grand Est en collaboration avec les sept agences du réseau Grand Est sur la période pluri annuelle 2022-2024 ■ Suivi des indicateurs du SRADDET ■ Partage des résultats des études ■ Evaluation et redéfinition de l'outil de partage des données Datagence	Réseau 7Est 7 agences de la Rég Grand Est, DREAL
5.2 RESEAU DE LA FNAU	■ Valorisation des études réalisées par le réseau FNAU ■ Participations aux échanges et travaux de la FNAU ■ Développer les échanges de bonnes pratiques avec d'autres agences ■ Rédaction d'articles dans la Revue nationale de la FNAU « traits d'agences »	FNAU
5.3 ACTIONS INTERSCOT CHALONS REIMS EPERNAY et PNR	■ Travail sur sujets transversaux ; formes urbaines et densification mobilité résidentielle, marché du logement…	AUDRR

5.4 COLLABORATION PARC NATUREL DE LA MONTAGNE DE REIMS	■ Participation à la démarche d'élaboration du plan alimentaire territorial animée par le PNR à l'échelle du triangle marnais ■ Participation à la démarche d'élaboration d'une Charte forestière de Territoire du massif du Parc naturel régional ■ Participation à la nouvelle Charte du Parc Naturel Régional	PNR / Département
5.5 AUTRES PARTENARIATS	■ Suivi de la Convention avec Réseau de transport d'Electricité RTE signée à l'échelle du réseau des agences 7Est ■ Convention avec Gaz réseau distribution de France GRDF (en discussion)	RTE GRDF

AXE 6

06

COMMUNICATION, PUBLICATION, et DIFFUSION

AXE 6 : LA COMMUNICATION, PUBLICATION ET DIFFUSION DES TRAVAUX DE L'AGENCE

Poursuite des actions de communication portées par l'Agence en direction des partenaires et du grand public.

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
6.1 VALORISATION DES INFORMATIONS SUR DIFFERENTS SUPPORTS DE COMMUNICATION	■ Publication dossiers thématiques, les cahiers de l'Agence ■ Publication d'un Atlas du Pays de Châlons-en-Champagne ■ Publication guides méthodologiques pour les PLUI	
6.2 GESTION DU SITE INTERNET DE L'AGENCE	■ Gestion et actualisation du site internet de l'Agence ■ Animation du contenu et des interfaces	
6.3 PARTICIPATION AUX SALONS ET MANIFESTATIONS	■ Foire de Châlons-en-Champagne ; stand aux journées des collectivités territoriales ■ Table ronde de présentation des travaux de l'Agence (thème à définir)	

AXE 7

07

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE, et COORDINATION ÉQUIPE

AXE 7 : LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE L'AGENCE

Gestion de la politique des ressources humaines, coordination des études, animation avec les partenaires, gestion financière et administrative…

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTION / LIVRABLES	PARTENAIRES
7.1 GESTION ADMINISTRATIVE DE L'AGENCE	■ Gestion administrative et financière de l'Agence	
7.2 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'AGENCE	■ Gestion et coordination des ressources humaines de l'Agence	

PROGRAMME DE TRAVAIL 2022 I **AUDC**

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

26 rue Joseph Marie Jacquard 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE | planification@audc51.org | 03 26 64 60 98